

PHILIPPE PRUVOST

Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

JEAN-PAUL TRÈVE

Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

GUY MICHALON

Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

ANDRÉ PAOLI

Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

OLIVIER EMONARD

Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

U F S B D RHONE ALPES

46, rue de Brest
69002 Lyon

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 Septembre 2009

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

INSCRITE AU TABLEAU DE LYON,

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



MEMBRE DE LA COMPAGNIE

DES CONSEILS ET EXPERTS FINANCIERS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 Septembre 2009

PHILIPPE PRUVOST
Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

JEAN-PAUL TRÈVE
Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

GUY MICHALON
Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

ANDRÉ PAOLI
Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

OLIVIER ÉMONARD
Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

U F S B D RHONE ALPES

46, Rue de Brest
69002 LYON

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES *Exercice clos le 30 Septembre 2009*

En exécution de la mission qui m'a été confiée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice sous réserve que l'association ne perde pas le caractère désintéressé de sa gestion du fait que la rémunération versée au dirigeant dépasse le seuil fixé par l'article 18 de la loi du 18 décembre 2006 à savoir les trois quart du SMIC.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que :

- les règles et principes comptables suivis,
- les estimations comptables retenues,

pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble n'appellent pas d'autres commentaires que celui exprimé pour émettre l'opinion ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rillieux la Pape, le 26 octobre 2009

Le Commissaire aux Comptes,
J. P. Trève

BILAN ACTIF

Page 2

Association UFSBD RHONE ALPES : au 30 septembre 2009

EUROS

		BRUT	Amortissement Provisions	NET	%	N-1 NET au 30-sep-08	%
Capital Souscrit Non Appelé							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'Etablissements						
	Frais de Recherche & Développement						
	Concessions, Brevets						
	Fonds Commercial						
	Autres Immobilisations Incorporelles						
	Avances & Acomptes Immo. Incorporelles						
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations Techniques Matériel & Outillage						
	Autres Immobilisations Corporelles	10 197	7 531	2 665	2,94	4 690	4,01
	Immobilisations En Cours						
	Avances & Acomptes sur Immo. Corporelles						
	Immobilisations Financières						
Participations Evaluées en Equivalence							
Autres Participations							
Autres Titres Immobilisés							
Prêts							
Autres Immobilisations Financières							
Total	10 197	7 531	2 665	2,94	4 690	4,01	
ACTIF CIRCULANT	Stocks						
	Matières Premières, Approvisionnements						
	En Cours de Production de Biens						
	En Cours de Production de Services						
	Produits Intermédiaires et Finis						
	Marchandises						
	Acomptes versés sur Commandes						
	Créances						
	Clients et Comptes Rattachés	80 776		80 776	89,08	50 859	43,47
	Autres Créances						
Capital Souscrit et Appelé, Non Versé							
Divers							
Valeurs Mobilières de Placement	7 241		7 241	7,99	61 438	52,52	
Disponibilités							
Charges Constatées d'Avance							
Total	88 017		88 017	97,06	112 297	95,99	
COMPTES DE REGULARISATION	Primes Remboursement des Obligations						
	Ecart de Conversion Actif						
Total							
TOTAL ACTIF		98 214	7 531	90 682	100,00	116 986	100,00



BILAN PASSIF

Page 3

Association UFSBD RHONE ALPES : au 30 septembre 2009

EUROS

		NET		N-1 NET au	
			%	30-sep-08	%
CAPITAUX PROPRES	Capital Social ou Individuel				
	Primes d'Emission ou de Fusion				
	Ecart de Réévaluation				
	Réserve Légale				
	Réserves Statutaires ou Contractuelles				
	Réserves Règlementées				
	Autres Réserves	68 072	75,07	153	0,13
	Report à nouveau	-17 054	-18,81	67 920	58,06
	Résultat de l'Exercice	-54 702,56	-60,32	-17 054	-14,58
	Subventions d'Investissement				
Provisions Règlementées					
Total	-3 685	-4,06	51 018	43,61	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour Risques	14 500	15,99	12 700	10,86
	Provisions pour Charges				
	Total	14 500	15,99	12 700	10,86
DETTES	Emprunts Obligataires Convertibles				
	Autres Emprunts Obligataires				
	Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit				
	Comptes Bancaires				
	Comptes Courants d'Associés				
	Avances & Acomptes Reçus sur Commandes en cours				
	Dettes Fournisseurs & Comptes Rattachés	27 989	30,86	17 377	14,85
	Dettes Fiscales et Sociales	22 385	24,68	18 852	16,12
	Dettes sur Immobilisations & Comptes Rattachés				
	Autres Dettes	29 493	32,52	17 039	14,57
Total	79 867	88,07	53 268	45,53	
COMPTES DE REGULARISATION	Produits Constatés d'Avance				
	Total				
	Ecart de Conversion Passif				
TOTAL PASSIF		90 682	100,00	116 986	100,00

Total Bilan en Euros et Cents

90 682,38

116 986,20



22 octobre 2009

BOUCAUD & Associés

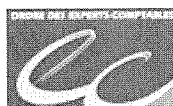
COMPTE DE RESULTAT

Page 4

Association UFSBD RHONE ALPES : Période du 1 octobre 2008 au 30 septembre 2009

EUROS

		Exercice N		N-1 NET au		Variation en	
		30-sep-09	%	30-sep-08	%	Valeur Annuelle	
		C.A.		C.A.		%	
		12 mois		12 mois			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de Marchandises						
	Production Vendue						
	Prestations de Services	1 061	100,00	464	100,00	597	NS
	Chiffre d'Affaires H.T.	1 061	100,00	464	100,00	597	NS
	Production Stockée						
	Production Immobilisée						
	Subventions d'Exploitation Reçues	494 086	46667,95	250 000	53879,31	244 086	97,63
Reprise Amort. & Provision, Transfert Charge							
Autres Produits	3	0,32	2	0,52	244 086	NS	
	Total	495 150		250 466			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de Marchandises						
	Variation Stock Marchandises						
	Achats Matières Premières & Autres Approv.						
	Variation Stock Matières Premières						
	Autres Achats & Charges Externes	-294 086	27717,78	-144 350	31109,83	-149 736	NS
	Total	-294 086	27717,78	-144 350	31109,83	-149 736	NS
	Marge sur Marchandises et Matières	201 065	18950,49	106 117	22870,01	94 948	89,47
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts & Taxes	-7 089	668,18	-1 290	278,05	-5 799	NS
	Salaires et Traitements	-141 455	13332,28	-74 803	16121,26	-66 653	89,10
	Charges Sociales	-47 788	4504,06	-26 312	5670,63	-21 476	81,62
	Dotations aux Amortissements	-2 024	190,79	-2 237	482,15	213	-9,51
	Dotations aux Provisions	-1 800	169,65	-9 000	1939,66	7 200	-80,00
	Autres Charges de Gestion	-3	0,29	-6	1,27	3	-48,22
	Total	-200 160	18865,25	-113 648	24493,02	-86 513	76,12
	Résultat d'Exploitation	904	85,24	-7 531	-1623,01	8 435	NS
FINANCIER	Bénéfice Opérations en Commun						
	Perte Opérations en Commun						
	Produits Financiers	950	89,54	4 291	924,68	-3 340	-77,86
Charges Financières							
	Résultat Financier	950	89,54	4 291	924,68	-3 340	-77,86
	Résultat Courant	1 854	174,78	-3 240	-698,33	5 095	NS
EXCEPTIONNEL	Produits Exceptionnels	4 500	424,13			4 500	
	Charges exceptionnelles	-61 057	5754,67	-13 385	2884,74	-47 672	NS
	Résultat Exceptionnel	-56 557	-5330,54	-13 385	-2884,74	-43 172	NS
	Participation des Sal aux résultats						
	Impôts sur les bénéfices			-429	92,46	429	NS
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-54 703	-5155,75	-17 054	-3675,53	-37 648	NS
	Perte			Perte			



Association UFSBD RHONE ALPES

EUROS

Sirène 34036597200025 NAF 9499Z

Activité : Association de prévention dentaire

Durée de l'exercice N :	12 mois	Durée de l'exercice N -1:	12 mois
Cloture au :	30-sep-09	Cloture au :	30-sep-08
Tot. Bilan :	90 682,38	Tot. Bilan :	116 986,20
Résultat : perte :	-54 702,56	Résultat : perte :	-17 054,46

Les notes indiquées, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le
par les dirigeants de l'entreprise.

22-oct-09

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des Comptes annuels.

1. Continuité de l'exploitation
2. Indépendance des exercices (règle du Cut off)
3. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

PLAN COMPTABLE 2005

Rappel des options prises pour les exercices actuel et futurs :

- . Frais de constitution, de transformation et de premier établissement : **Comptabilisation en charges.**
- . Frais d'augmentation de capital, fusion, et scission : **Comptabilisation en charges.**
- . Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles : **Comptabilisation en charges.**
- . Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) : **Comptabilisation en charges.**
- . Coûts de développement : **Comptabilisation en charges.**
- . Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs : **Comptabilisation en charges.**
- . Composants de 2e catégorie / provisions pour grosses révisions : **Constatation d'une provision.**
- . Durée d'amortissement des biens non décomposés : **Option pour le maintien amortissement sur la durée d'usage.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés :

Effets escomptés et non échus	Non concerné
Crédit bail	Non concerné
Intérêts des emprunts	Non concerné
Autres engagements	Non concerné
Indemnité de départ à la retraite	217 €

Dettes garanties par des suretés réelles. Non applicable

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Nombre d'heures DIF (Droit individuel formation) acquises par l'ensemble des salariés : 100 Heures
En supplément de la subvention du GRSP il faut ajouter l'emploi de contribution volontaire en nature des personnes bénévoles pour un montant de 32 400 €.
Le résultat comptable conventionné de l'action GRSP est de -48 870 €
Le résultat comptable des actions conventionnées MT'dents est de 0 €
Le résultat comptable de la gestion libre est de - 5 833 €
Le montant des rémunérations allouées aux dirigeants au titre de l'exercice s'élève à 23 000 €

EVOLUTION DES RESULTATS SUR PLUSIEURS EXERCICES				EUROS
	GRSP	MT'Dents	Assoc.	Total
Fonds de réserve départ			153	153
Exercice2005/2006				
Produits	150000		790	150790
Charges	138394		962	139356
Résultat exercice	11606		-172	11434
Exercice2006/2007				
Produits	249570		8349	257919
Charges	200119		1316	201435
Résultat exercice	49451		7033	56484
Exercice2007/2008				
Produits	250000		4325	254325
Charges	259708		11672	271380
Résultat exercice	-9708		-7347	-17055
Exercice2008/2009				
Produits	262640	231446	6511	500597
Charges	311510	231446	12343	555299
Résultat exercice	-48870		-5832	-54702
TOTAUX GENERAUX				
Produits cumulés	912210	231446	19975	1163631
Charges Cumulées	909731	231446	26293	1167470
Résultats cumulés	2479		-6165	-3686

La subvention allouée par le GRSP au titre de cet exercice 2008/2009, a été de 262 640€.

Elle a été versée à concurrence de 201 583€.

La différence de 61 057€ étant une réaffectation par le GRSP des excédents dégagés en 2006 et 2007.

La perte comptable de l'association égale à 5 833€ comprend les salaires du mois de septembre 2009 pour une somme de 7 591€ charges comprises.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT : non applicable

FONDS COMMERCIAL non concerné

IMMOBILISATIONS

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs Brutes		Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immo Incorporelles					
Immo Corporelles		10 197			10 197
Immo Financières					
TOTAL		10 197			10 197

Amortissements		Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immo Incorporelles					
Immo Corporelles		5 507	2 024		7 531
Immo Financières					
TOTAL		5 507	2 024		7 531

ETAT DES CRÉANCES

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus de 1 an
Actif Financier			
Stocks			
Actif circulant	80 776	80 776	
Charges Constatée d'Avance			
TOTAL	80 776	80 776	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Clients & Comptes Rattachés	
Autres Créances	78 626
Disponibilités	

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

EUROS

CAPITAL SOCIAL

NON APPLICABLE

	Nombre	Valeur nominale
Titres au début de l'exercice		
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice		

PROVISIONS :

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Provisions règlementées				
Provisions pour risque & charge	12 700	1 800		14 500
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	12 700	1 800		14 500

ÉTAT DES DETTES :

	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts établissements crédit et découverts				
Dettes financières autres (C/C)				
Fournisseurs	27 989	27 989		
Dettes fiscales et sociales	22 385	22 385		
Fournisseurs d'immobilisations				
Autres dettes	29 493	29 493		
Produits constatés d'avance				
Aances et acomptes reçus Clients				
TOTAL	79 867	79 867		

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts établissement de crédit	
Etablis bancaires découvert	
Dettes financières autres (C/C)	
Fournisseurs	27 989
Dettes fiscales	
Dettes sociales	4 470
Autres dettes	1 377
TOTAL	33 836

Produits constatés d'avance

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 Septembre 2009

U F S B D RHONE ALPES

46, Rue de Brest
69002 LYON

PHILIPPE PRUVOST
Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

JEAN-PAUL TRÈVE
Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

GUY MICHALON
Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

ANDRÉ PAOLI
Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

OLIVIER EMONARD
Commissaire aux comptes
Expert-comptable
Conseil Expert Financier

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Comptes annuels - exercice clos le 30 Septembre 2009

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 35 du Décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Rillieux la Pape, le 26 octobre 2009

Le Commissaire aux Comptes,
J.P. Trève - Associé